



La p'tite nouvelle de Ste-Cécile

Année 2018, no 38

JUIN

Dans ce numéro :

Horaire d'ouverture durant la période estivale

Lundi : 12h30 à 16h30

Mardi : FERMÉ

Mercredi : 8h30 à 16h30

Jeudi : 12h30 à 16h30

Vendredi : 8h30 à 16h30

Le bureau municipal et le bureau de poste seront fermés pour les vacances du 16 juillet au 6 août 2018.



Rappel : Prochain versement pour le paiement des taxes est le 13 juillet 2018.

L'inspecteur en bâtiment et environnement sera présent tous les mercredis et vendredis, mais absent durant la période des vacances.

Vidange des installations septiques

Sur le territoire de la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton, pour la saison 2018, les opérations de vidange **seront du 20 juin au 3 juillet.**

Cette année, nous vous rappelons qu'il n'y aura pas d'appel personnalisé pour prévenir chaque citoyen de la date de passage du camion. Pour avoir des informations supplémentaires : MRC du Granit 819-583-0181

Horaire d'ouverture durant la période estivale	1
Vidange des installations septiques	1
Les jeux d'eau - Parc David Morin	2
L'interdiction de circuler en VTT (Rue Rancourt)	2
Projet d'asphaltage du rang 10	2
Invitation à la population - Club de golf lac Mégantic	3
MRC du Granit	4-5
St-Samuel Station	6-7
APEL3M - Fête ses 15 ans - Qui est Sophie Rieu	8-9
Cercle des Fermières de Ste-Cécile-de-Whitton	10-11
Des nouvelles du Comité des loisirs Ste-Cécile-de-Whitton	12-13
Maison du granit	14
Eau potable en danger	15-16
Triathlon extrême Canadaman/Canadawoman	17
SOPFEU - Prévenir à la maison/ Foyer à l'éthanol	18-19
Sûreté du Québec - Cyberintimidation	20

Les jeux d'eau - Parc David-Morin

Les jeux d'eau du parc David-Morin situés à l'OTJ du Village sont maintenant ouverts pour le plus grand plaisir des enfants. Nous vous souhaitons un bon rafraîchissement et profitons de ce bel été 2018!

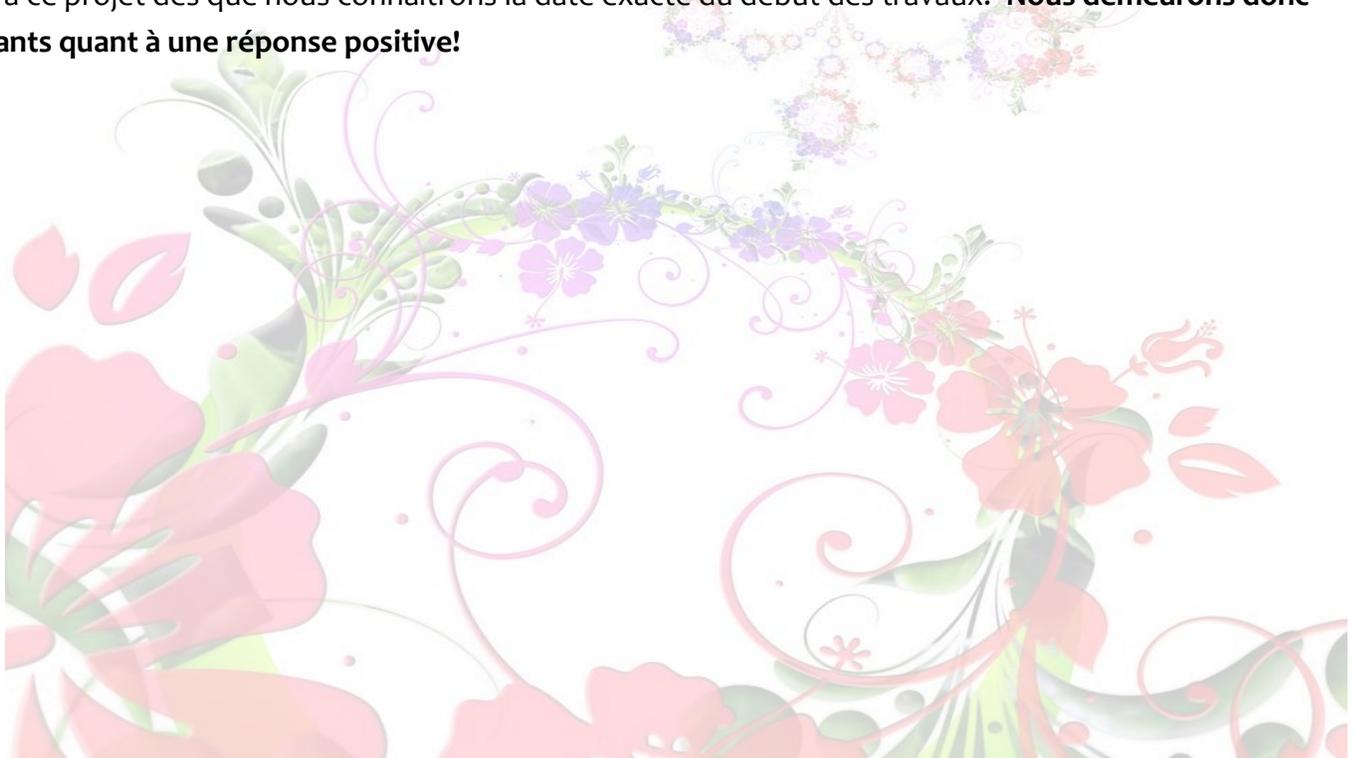
L'interdiction de circuler en VTT (Rue Rancourt)

À la suite des travaux effectués sur le sentier de VTT à St-Samuel Station qui visaient à permettre la traversée de la route 263 à même le sentier, le conseil municipal a pris la décision par résolution de retirer le droit de passage aux VTT dans la rue Rancourt. Nous vous demandons donc à vous les citoyens, de respecter et de diffuser l'information. Nous aviserons aussi les clubs et les associations de VTT des alentours.

Projet d'asphaltage du rang 10

En référence au projet d'asphaltage du rang 10, la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton désire informer ses citoyens qu'elle est toujours en attente de la réception « très attendue » de la lettre du MTQ annonçant le versement de la subvention demandée en 2017 pour ces travaux et le pourcentage (%) de celle-ci. Cette lettre devrait nous être acheminée sous peu! Le retard s'explique selon les informations que nous détenons notamment par l'adoption de nouveau budget pour le renouvellement 2018-2019 du programme par lequel a été soumise notre demande de subvention ainsi que par le changement/ajout de certaines modalités au niveau de ce même programme.

Les citoyens du rang 10 recevront donc un avis de convocation à une assemblée d'informations relativement à ce projet dès que nous connaissons la date exacte du début des travaux. **Nous demeurons donc confiants quant à une réponse positive!**





Invitation à la population

Le club de Golf du lac Mégantic sollicite votre collaboration pour informer les clubs sociaux, les professionnels et les familles de leurs forfaits de groupe (4 et plus) **très avantageux. Venez vous amuser entre amis**, familles ou pour une activité de financement.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons **les samedis et dimanches après-midi** pour un 9 trous au prix de 15\$ cart inclus ou un 18 trous au prix de 25\$ cart inclus selon les disponibilités.

Vous pourrez voir l'enseigne à l'effigie de la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton au trou # 9.

Pour plus d'information ou pour réservation, veuillez communiquer avec M. Christian Quirion

Au : 819-583-4810 poste 27

Par courriel : dg.golfmegtanticsogetel.net

Au plaisir de vous recevoir.

L'équipe du Club de golf du lac Mégantic

Club de Golf Lac Mégantic





AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la MRC du Granit

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que le programme de collecte systématique des boues septiques sur le territoire de la MRC du Granit pour la saison 2018 débutera ses opérations en date du 14 mai prochain.

Le calendrier de collecte est le suivant :

Municipalités	Dates des vidanges
Lac-Mégantic	Le 14 mai 2018
Marston	Du 14 au 24 mai 2018
Courcelles	Du 24 mai au 28 mai 2018
Saint-Sébastien	Du 28 mai au 30 mai 2018
Saint-Ludger	Du 30 mai au 5 juin 2018
Audet	Du 5 au 8 juin 2018
Saint-Robert-Bellarmin	Du 11 au 13 juin 2018
Lac-Drolet	Du 13 au 20 juin 2018
Sainte-Cécile-de-Whitton	Du 20 juin au 3 juillet 2018
Stratford	Du 3 au 18 juillet 2018
Saint-Romain	Du 19 au 24 juillet 2018
Lambton	Du 25 juillet au 13 août 2018
Frontenac	Du 13 au 30 août 2018
Piopolis	Du 30 août au 5 septembre 2018
Notre-Dame-des-Bois	Du 5 au 17 septembre 2018
Val-Racine	Du 17 au 18 septembre 2018
Saint-Augustin-de-Woburn	Du 19 au 26 septembre 2018
Stornoway	Du 26 septembre au 1 ^{er} octobre 2018
Milan	Du 1 ^{er} au 3 octobre 2018
Nantes	Du 3 au 11 octobre 2018

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Un nouvel outil de consultation offert aux citoyens

La carte interactive maintenant accessible

Lac-Mégantic, le 17 mai 2018 — Dans l'optique d'offrir encore plus de transparence et de faciliter l'accès à l'information pour les citoyens, la MRC du Granit est fière d'annoncer la mise en ligne d'un nouveau service de consultation public : la carte interactive.

Sur cette plate-forme accessible via le site web de la MRC, les citoyens désirant obtenir des renseignements sur toutes propriétés localisées sur le territoire de la MRC du Granit ont accès à des informations telles le nom du propriétaire, les valeurs au rôle d'évaluation, les limites de la propriété, le zonage en vigueur, la superficie, etc. L'utilisateur peut orienter sa recherche selon le lot, le matricule ou l'adresse.

« Le conseil des maires a été favorable au déploiement de ce nouveau service afin de favoriser l'accès à l'information pour les citoyens. Devant s'adresser au service d'évaluation de la MRC, toute personne est désormais en mesure de consulter la carte interactive à toute heure, tous les jours, » a déclaré la directrice générale de la MRC du Granit, Madame Sonia Cloutier.

La MRC du Granit met à la disposition du lecteur cette carte interactive sous toutes réserves puisque l'information contenue ne peut servir ni à la délimitation ni au positionnement des propriétés étant donné que seul un arpenteur-géomètre est habilité à le faire en vertu de la loi. Notez également que les données de chaque fiche de propriété seront mises à jour annuellement. Pour consulter la carte rendez-vous au <http://www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/geomatique-et-cartographie/>.

— 30 —

Source :

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit
☎ 819 583-0181, poste 117
✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca

Informations :

Rafael Lambert
Responsable des technologies et de la géomatique
MRC du Granit
☎ 819 583-0181, poste 108
✉ rlambert@mrcgranit.qc.ca

St-Samuel Station

60^E

1958-2018

Venez vous amuser à notre parc!

Il y en a pour tous les âges!



LA STATION ROCK
5^E ÉDITION

LE 25 août 2018
DÉTAILS à VENIR!

En collaboration avec
Sonorisation Tremblay .com

OTJ St-Samuel Station
60^E ANNIVERSAIRE!

Entrée gratuite

À la Patinoire, rue Rancourt

Sous chapiteau

Cantine sur place!

60^E DE L'O.T.J. DE



St-Samuel Station

Pour cette occasion exceptionnelle, nous aurons une exposition de photos et d'articles de sports de l'histoire de notre O.T.J. Si vous avez des objets ou des photos qui pourraient être exposés, veuillez communiquer avec **Paulin Hallé** au **819-549-1180**.

Nouveau cette année :

Parcours gonflables pour tous
âges de 43 pieds de long.



D'autres activités à venir!

Suivez sur Facebook et regardez bien notre dépliant pour plus de détails!



Association
pour la **Protection**
de l'**Environnement**
du **Lac trois milles**

fête ses **15** *ans*



L'APEL3M a le cœur à la fête et invite toute la population de Sainte-Cécile de Whitton à venir célébrer ses 15 ans.

Quand ? Samedi le 18 août 2018 à 11h00
Où ? À la Halte des Trois-Milles

Dîner blé d'inde (croustilles et boisson gazeuses également en vente). Sur place, grand chapiteau, jeux gonflables pour les enfants, musique, prix de présences et inauguration du magnifique et tout nouveau quai !

Venez célébrer avec nous !

Pour info : apel3m@hotmail.com ou klodiupocus@gmail.com



Qui est Sophie Rieu ?

Le lac Trois-Milles est un petit lac sensible et fragile, aimé et apprécié par les riverains, les amateurs d'activités nautiques et la population en général. À chaque été, plusieurs embarcations nautiques entrent au lac par la Halte des Trois-Milles. Cette situation n'est pas sans nous inquiéter, car cela représente un certain risque de voir l'introduction de plantes envahissantes dans le lac Trois-Milles - principalement le myriophylle à épi qui est présente dans certains lacs de la région - et ce, par des plaisanciers qui nous visitent. De plus, certaines plantes exotiques envahissantes terrestres ont fait leur apparition au pourtour du lac dont la Renouée du Japon et menacent les plantes indigènes. Ces situations nous amènent à poser des gestes en amont afin de protéger le lac et ses rives de ces possibles fléaux qui auraient des proportions désastreuses pour l'écosystème déjà fragile du lac Trois-Milles. Pour ce faire, nous voulons connaître la provenance et les habitudes de nos amis plaisanciers qui mettent leur embarcation sur le lac à partir de la Halte des Trois-Milles et inventorier les plantes exotiques envahissantes au pourtour du lac. **Sophie Rieu**, étudiante à la maîtrise en environnement employée de l'APEL3M pour l'été 2018, abordera les usagers du lac afin de les sensibiliser et leur poser quelques questions dans le but de produire un rapport statistique. Elle fera également la tournée des riverains. Merci de nous aider à protéger le lac Trois-Milles en l'accueillant comme il se doit et en répondant à ses questions !





JUIN 2018

C'est dans la joie et le bonheur du travail accompli que nous terminons notre année. Nous remercions toutes nos membres pour leur soutien et leur participation.

Nous serons de retour le mercredi 12 septembre 2018, pour continuer à offrir aux dames de Sainte-Cécile-de-Whitton, la possibilité d'apprendre dans la bonne humeur ainsi que de communiquer et de partager entre nous de saines habitudes de vie.

Nous préparerons cet été notre vente annuelle qui aura lieu, comme à notre habitude, la fin de semaine de l'Action de Grâce, les 6 et 7 octobre 2018.



L'association des Cercles des Fermières du Québec regroupe près de 34,000 membres à travers le Québec et accueille les femmes de tous âges (à partir de 14 ans) et de tous les milieux et leur offre un lieu de solidarité unique en son genre.

Notre mission a toujours été d'améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi que de transmettre notre patrimoine culturel et artisanal. Nous travaillons toujours dans le but d'aider notre communauté et nos membres, en leurs offrant des rencontres avec des gens inspirants, qui nous transmettent leurs expériences de vie et leur savoir dans des domaines de la santé, de la famille, etc.

Quoi de mieux que de joindre un organisme sans but lucratif dynamique et pleinement impliqué dans son milieu!

Nos rencontres : 2e mercredi du mois à 19 h

Le lieu : Au sous-sol du 4557 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Whitton.

Nous avons des journées d'artisanats les lundis avant nos rencontres. La carte de membre est de 30 \$ annuellement, qui inclut l'abonnement au magazine l'Actuelle (10 numéros).

Pour nous joindre, voici les membres du comité 2017-2018

Présidente :	Lucie Champagne	819 549-2753
Vice-présidente :	Nicole Roy	819 554-6146
Secrétaire-trésorière :	Françoise Audet	819 582-5067
Conseillère 1 :	Françoise Lapierre	819 549-2931
Conseillère 2 :	Colette Lavigne	819 549-1157

*Venez joindre notre Cercle!
Vous êtes toutes les bienvenues!*

Assemblée générale du Cercle des Fermières

Le 13 juin, avait lieu l'Assemblée générale du Cercle des Fermières de Ste-Cécile. Nous avons eu la belle visite de 30 membres! Quel beau succès! Merci et nous vous souhaitons un bel été!!!



DES NOUVELLES DU



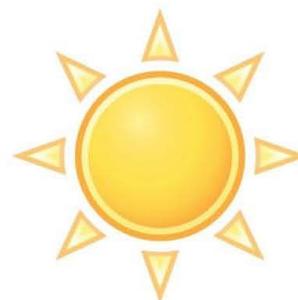
SOCCER



Le soccer est de retour en ce début de saison estivale ! Une quinzaine de jeunes s’amusent les mardis soirs accompagnés par l’entraîneur Arthur Laumonier et Mathieu Fortin, assistant-entraîneur, et ce jusqu’à la fin juin. N’hésitez pas à aller les encourager sur les lignes de côté !

SAE +

C’est le jeudi 17 mai que nous avons accueilli les parents à l’OTJ du village pour les inscriptions aux activités estivales. Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation et êtes venu inscrire vos enfants. Nous avons présentement une quarantaine d’enfants qui participeront aux activités diversifiées et stimulantes qui sont offertes par le Comité des loisirs de Ste-Cécile cet été !



Vos enfants passeront l’été en compagnie d’une belle équipe jeune et dynamique !!! Cassandra Wood à la coordination accompagnée de Mylène Lessard, Catherine Lapierre et Mathilde Wood à l’animation. Océane Perreault accueillera quant à elle les tout-petits au service de garde le matin. Nous profitons de l’occasion pour souligner la généreuse contribution financière de notre municipalité qui soutient les activités que nous vous proposons. Également, un grand merci à la Caisse Desjardins, grâce à qui, il nous sera possible de faire, avec les enfants du SAE, 5 sorties en autobus à des tarifs très raisonnables.

Retour du cinéma en plein air

À la demande générale, un film sera présenté en plein air le jeudi 16 août. Comme l'an passé, il y aura une petite cantine pour les breuvages et collations.

Amenez vos familles et amis !



Nouveauté cette année

Surveillez la page Facebook du Comité des loisirs pour connaître la date du **BINGO TUPPERWARE**. Les sommes amassées serviront à offrir des activités stimulantes pour les enfants. C'est un rendez-vous !

Jeux d'eau

Les enfants sont invités à venir profiter des jeux d'eau lors des belles journées estivales. Plaisir garanti pour toute la famille ! Nous vous remercions de bien vouloir ramasser les petites roches qui pourraient se retrouver sur la surface afin de pouvoir profiter longtemps des installations, et ce en toute sécurité.



Bon été !

Ouverture officielle de la Maison du granit et du nouveau sentier du Morne

La Maison du granit et le comité Sentiers du Morne se sont réunis pour vous inviter à leur ouverture officielle qui a eu lieu le 9 juin dernier. L'inauguration du nouveau sentier, pique-nique, chasse aux trésors, animations et visites guidées du site et plus encore, étaient au rendez-vous.

Sentiers du Morne

Le comité de développement de Lac-Drolet, grâce au fond de développement du territoire de la SDE et de la MRC du Granit ainsi qu'à la participation financière des Municipalités de Lac-Drolet et de St-Sébastien, a aménagé un nouveau sentier pédestre au Morne. D'une longueur de 1.7 km, il vous permet de profiter d'une halte, à mi-chemin, avec table à pique-nique et vue splendide sur le lac Drolet et ses environs. De plus, vous trouverez une nouvelle signalisation pour les sentiers existants sous les appellations suivantes : Sentiers de St-Sébastien, de Sainte-Cécile et de Lac-Drolet. Au cours de l'été, des panneaux d'interprétation de la nature seront ajoutés au Sentier Lac-Drolet.

Maison du granit

La Maison du granit, quant à elle, offrira cette année **l'accès gratuit** à son site ainsi qu'à son réseau de sentiers historiques. Les visiteurs pourront redécouvrir l'exposition permanente, portant sur l'histoire du granit de 1880 à aujourd'hui, au coût de 5 \$ en visite libre ou 10.50 \$ en visite guidée (gratuit pour les 12 ans et moins). Une programmation d'activités diversifiées s'y tiendra durant toute la saison.

Horaire :

9 juin au 17 juin : vendredi, samedi, dimanche 10h à 17h

22 juin au 9 septembre : tous les jours, 10h à 17h (fermé les mardis)

14 septembre au 15 octobre : vendredi, samedi, dimanche 10h à 17h

La Maison du granit remercie ses généreux partenaires : Municipalité de Lac-Drolet, Desjardins Caisse de Lac-Mégantic-Le Granit, Abressa, Parc éolien Le Granit, Acier Fastech, Carrière Excavatech, Proxim, Attraction et Ghyslain Bolduc, Député Mégantic.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Véronique Mercier, chargée de projet pour la Maison du granit à veroniquemercier.projets@gmail.com.

Véronique Mercier, chargée de projet

Maison du granit

EAU POTABLE EN DANGER

L'eau est un bien que l'on utilise tellement souvent, que l'on en oublie parfois sa précieuse richesse. C'est un bien commun indispensable à notre survie, à tout ce qui existe sur terre.

Nous avons donc la grande responsabilité de continuellement mesurer l'impact de nos décisions d'aujourd'hui pour préserver cette ressource pour les générations futures.

L'énergie déployée à la revitalisation du lac Trois-Milles par l'APEL 3M en collaboration avec les citoyens et la municipalité témoigne de cette responsabilisation à protéger notre environnement.

Cependant, un projet menace la protection de nos eaux au Québec et mérite toute notre vigilance : 53,000km carrés de notre sous-sol vendu à .10 l'hectare et localisé principalement en milieu agricole et habitable appartiennent maintenant à des entreprises gazières et pétrolières.

Ces surfaces, appelées « claims » ou licences d'exploitation constituent des droits réels immobiliers.

Un projet de loi adopté sous bâillon en décembre 2016(Loi 106) facilite les activités de ces entreprises en faisant prévaloir les activités de celles-ci sur le schéma d'aménagement des municipalités, en autorisant les droits d'expropriation des propriétaires et en leur donnant la priorité absolue sur les sources d'eau municipales.

Considérant la géologie du sous-sol québécois, l'exploration et l'extraction des hydrocarbures impliquent l'usage de techniques comme la fracturation hydraulique incluant ou non d'autres procédés non-conventionnels (Ex : La stimulation chimique des puits).

L'exécution de ces travaux exige l'utilisation d'une énorme quantité d'eau potable. Celle-ci injectée sous haute pression avec un mélange de sable et de produits chimiques vise à fracturer le schiste afin d'en libérer le pétrole et le gaz de son contenu.

À partir du puit de forage, les compagnies peuvent faire des extensions horizontales jusqu'à 2 kilomètres, en plusieurs rayons à partir de ce puit.

Les conséquences de ces opérations présentent des risques majeurs pour l'eau potable, les citoyens et l'environnement :

- Production de déchets polluants et toxiques (eau chargée de produits chimiques)
- Contamination possible de la nappe phréatique qui alimente des sources d'eau et des puits (Par les contaminants qui remontent)
- Libération de produits volatils toxiques dans l'atmosphère.
- Grands risques de contamination pour les terres agricoles, les écosystèmes.

Considérant tous ces risques sur leur environnement et se basant sur des recherches scientifiques, plusieurs territoires ont refusé la fracturation hydraulique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Vermont, état de New-York et du Maryland, France, Australie, Bulgarie).

Malgré ces risques reconnus et face à cette industrie envahissant leurs territoires, des municipalités ont tenté de résister depuis plusieurs années à cette menace pour leur environnement. En l'absence de réglementation, se basant sur un large consensus scientifique et leur devoir de protéger leur territoire, elles ont élaborées des normes à respecter concernant les distances séparatrices entre les forages et les sources d'eau potable (2 Km).

Un premier Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) fut proposé par le gouvernement en 2011, puis mis en vigueur en juillet 2014. Cependant les distances séparatrices prescrites (500m) se sont avérées inférieures à celles déjà proposées par les municipalités (2km). Considérant leurs responsabilités de la protection de l'environnement

sur leur territoire, et leurs insatisfactions face aux dispositions de ce règlement, les municipalités ont entrepris une démarche commune de dérogation.

Malgré les nombreuses revendications citoyennes, des municipalités, d'un BAPE en 2014, 4 projets de règlements sont déposés en sept 2017. Ils ouvrent les lacs et les rivières du Québec aux projets d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz et maintiennent les distances séparatrices à 500m. Ils seront également autorisés à proximité des secteurs habités (175m), des écoles (270m), des hôpitaux (270m) des aires protégées et des parcs nationaux.

Suite à cette annonce, un large front commun a demandé le retrait des projets de règlement sur les hydrocarbures (FTQ, CSN, FIQ, CSQ, AREQ-CSQ, FAE, Fondation David Suzuki, UPA, Nature Québec, Equiterre, Greenpeace, SFPO, Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, Eau Secours).

Actuellement, 338 municipalités, représentant 3, 951,548 habitants, poursuivent leur démarche commune d'appui ou de demande de dérogation. Notre municipalité a également adopté cette demande de dérogation. Réunis le 24 mars dernier, pour évaluer les différents enjeux de ce dossier, les élus municipaux présents, ont adopté à l'unanimité un possible recours aux tribunaux, en l'absence de réponse satisfaisante.

Protéger notre eau potable, ne signifie pas que cette industrie est acceptable. Il est maintenant reconnu que les énergies fossiles sont hautement nocives pour l'environnement. Le méthane, gaz libéré lors de toutes les activités reliées à l'exploitation des hydrocarbures est un gaz 86 fois plus puissant que le CO2 sur 20 ans. Il a un impact majeur sur les changements climatiques.

Suite à l'Accord de Paris signé en 2015 par 195 pays, l'on reconnaissait l'urgence d'agir pour diminuer les émissions de carbone.

Il devient impérieux de PROTÉGER- PRÉSERVER

Pour que nos enfants puissent PROFITER

Lise Dumas

Citoyenne de Ste-Cécile

Sites de consultation

Regroupement vigilance hydrocarbure Québec :

www.rvhq.ca

Vidéo sur YouTube :

«20000 puits sous les terres»

(Des québécois témoignent de l'arrivée des puits de gaz de schiste par fracturation, près de chez eux)

TRIATHLON EXTRÊME

Soyons prêts pour la deuxième édition du CANADAMAN/CANADAWOMAN!

Des athlètes courageux et enthousiastes relèveront le défi du Canadaman/Canadawoman ! Joignez-vous à l'aventure! Plusieurs postes de bénévoles sont à combler le 8 JUILLET PROCHAIN.

Pour devenir bénévole : info@enduranceaventure.com ou au 819-847-2197



8 juillet 2018
ATTEIGNEZ LES ÉTOILES
AVANT MINUIT



Brûlages de résidus, est-ce la bonne solution?

Chaque année, la SOPFEU et les pompiers municipaux interviennent sur de nombreux incendies causés par la perte de contrôle d'un brûlage. Avant de brûler vos résidus comme l'herbe, les feuilles et les branches mortes, envisagez ces autres options :

- Les cueilletes de résidus verts,
- Le dépôt des résidus à l'écocentre,
- Le [compostage](#).

N'oubliez pas! Les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des éléments au sol (branches, feuilles, herbes), un feu peut plus facilement s'y propager.

Astuce de pro! De nombreuses municipalités encadrent ou interdisent les brûlages. Avant d'allumer, consultez votre réglementation municipale.

Puis-je faire un feu ou un brûlage aujourd'hui?

Le [danger d'incendie](#) de la SOPFEU est un bon indicateur pour vous! Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS** : C'est le bon moment pour effectuer vos brûlages ou vos feux de camp.
- **MODÉRÉ** : Faites uniquement des feux de petite dimension.
- **ÉLEVÉ** : N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h et ne faites pas de brûlages.
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un centimètre).
- **EXTRÊME** : Évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur [notre](#)

[carte interactive : http://sopfeu.qc.ca/](http://sopfeu.qc.ca/) et sur notre application mobile. De nombreuses municipalités l'affichent également sur leur site Web.



N'oubliez pas! Lorsque vous allumez, assurez-vous d'utiliser un équipement prévu à cet effet ou installez-vous sur le sol minéral loin de toute matière combustible.

Astuce de pro! Téléchargez l'application mobile de la SOPFEU (disponible pour [iOS](#) et [Android](#)). Enregistrez votre municipalité dans vos favoris et soyez informés en tout temps du danger d'incendie dans votre

Le foyer à l'éthanol

Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus utilisés pour créer une atmosphère chaleureuse, surtout depuis que certaines municipalités interdisent l'installation de nouveaux foyers au bois sur leur territoire. Cependant, il faut se rappeler que ces appareils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce.



- Les foyers à l'éthanol sont susceptibles de provoquer de **graves brûlures, des intoxications au monoxyde de carbone et des incendies**. Soyez prudent et gardez un **maximum de distance** entre vous et l'appareil lors de l'allumage.
- Assurez-vous que votre résidence est munie d'un **détecteur de monoxyde de carbone (CO)** ainsi que d'un **extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement**.
- Vérifiez la réglementation municipale et les normes en vigueur relativement à l'utilisation et à l'installation de ce type d'appareil.



Exemples d'étiquettes de certification apposées sur les foyers à éthanol et qui attestent de leur conformité à la norme canadienne.



Mesures de sécurité pour les foyers à l'éthanol

L'éthanol, aussi appelé bioéthanol, est un liquide inflammable et volatil.

À température ambiante, il peut produire des vapeurs irritantes et inflammables. Ces vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air et, en concentration suffisante, elles risquent de s'embraser au contact d'une flamme.

Voici quelques mesures de sécurité à adopter afin de profiter pleinement de votre foyer décoratif en toute sécurité :

- **Choisissez un foyer à l'éthanol qui satisfait aux normes canadiennes.**
- Utilisez toujours l'éthanol recommandé par le fabricant du foyer puisque l'appareil a été conçu pour être utilisé avec un type d'éthanol déterminé.
- Privilégiez l'utilisation d'un long **briquet** ou de longues allumettes afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil lors de l'allumage.
- **Ne remplissez jamais un brûleur encore chaud. Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de procéder.**
- Gardez à distance tout article de fumeur ou objet à flamme nue (allumette, chandelle, briquet, etc.)
- Entrez l'éthanol de façon sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.



Conseils de prévention

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

Cyberintimidation

Lac-Mégantic, le 27 novembre 2017 – La cyberintimidation se définit par le fait d'utiliser des médias numériques ou des appareils électroniques afin de publier des messages offensifs.

Auparavant observée dans des lieux publics tels que les cours d'école, l'intimidation a pris une nouvelle ampleur en intégrant le cyberspace. L'utilisation des nouvelles technologies permet maintenant à l'intimidateur d'atteindre sa victime sur une multitude de plateformes et de supports tels que les téléphones cellulaires, la messagerie texte, la messagerie instantanée, les sites de jeux, les blogues et les réseaux sociaux.

L'utilisation d'Internet réduit les inhibitions des intimidateurs en offrant un relatif détachement par rapport aux émotions de la victime. En l'absence d'indices visuels ou auditifs permettant de détecter les réactions d'autrui, il ne permet pas de saisir l'impact des actions entreprises. De plus, il réduit l'effort requis pour réaliser des actes relevant de l'intimidation, rend les victimes et l'auditoire plus accessibles et donne une illusion d'anonymat à l'intimidateur.

Encadrement légal

La cyberintimidation n'est pas un crime en soi. Cela dit, certaines formes d'intimidation sont considérées des infractions criminelles, dont la profération de menaces, le harcèlement criminel et l'extorsion.

Conseils de prévention à l'intention des jeunes

- Limitez au maximum les renseignements personnels divulgués en ligne.
- Soyez conscient que toute image ou vidéo produite et envoyée à quelqu'un peut être publiée ou mise en ligne. Utilisez avec précaution les appareils photos et les webcams.
- Lors d'un acte de cyberintimidation, évitez de répliquer. Quittez immédiatement l'espace virtuel et discutez avec un adulte de confiance. Conservez des copies des messages offensants envoyés. Elles pourront servir de preuve et être utiles plus tard.
- Évitez de partager ou de diffuser le message offensant lorsqu'on est témoin d'un acte de cyberintimidation. Si la personne visée par les messages fait partie de votre entourage, offrez-lui votre écoute. Recommandez-lui de discuter avec un adulte de confiance.

Conseils de prévention à l'intention des parents

- Rappelez aux enfants que toute information privée peut être rendue publique.
- Donnez à vos enfants un code de bonne conduite et déterminez des conséquences pour un comportement d'intimidation.
- Dites-leur que s'ils n'osent pas dire quelque chose en face de quelqu'un, ils ne devraient pas l'envoyer par texto ou messagerie instantanée ni le publier en ligne.
- Demandez à vos enfants s'ils connaissent une victime de cyberintimidation. Les jeunes s'ouvrent parfois en parlant des blessures des autres avant d'admettre les leurs.
- Dites à vos enfants quoi faire s'ils sont victimes de harcèlement. Il ne faut pas répondre ni riposter; il faut bloquer immédiatement les messages de l'intimidateur et prévenir un adulte de confiance, vous ou un autre. Il ne faut pas effacer les messages car il faudra peut-être les communiquer à un fournisseur d'accès Internet ou à un opérateur téléphonique. Ils pourront également servir comme élément de preuve.

Source :

Sûreté du Québec
MRC du Granit
www.sq.gouv.qc.ca